


PAYS RHIN-VIGNOBLE-GRAND BALLON PROCES VERBAL DU COMITE DIRECTEUR	
Département du Haut-Rhin	Le 12 octobre 2016
Arrondissement de Guebwiller	Sous la présidence de M. Marc JUNG
Membres élus : 12	Membres présents : Marc JUNG, François BERINGER, Michel HABIG, Gilbert VONAU, Alain GRAPPE, Henri MASSON, Frédéric GOETZ, Jean-Pierre WIDMER, Francis KLEITZ, André SCHLEGEL, Sylvain WALTISPERGER.
Membres présents : 11	
Membres absents : 1	
Excusés : 1	Membres excusés et représentés: Gilbert MOSER procuration à Gilbert VONAU.
Procurations : 1	Membres excusés et non représentés :
Date de la convocation : 04 octobre 2016	Absents non excusés : /
	Non membres invités et excusés : Jean Paul OMEYER. Assistaient en outre à la séance : Monsieur le Sous-Préfet, Karine PAGLIARULO, Matthieu FLAHAUT, Marie HERTH, Pascal JUNG, Sarah MICHEL, Thomas STAEHLE, Caroline SIEGEL.

COMITE DIRECTEUR du PAYS 12 octobre 2016

Monsieur le Président souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 18h45.

POINT 1 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 15 JUIN 2016

*Le Comité directeur valide le procès-verbal du Comité directeur du 15 juin dernier.
Le Président propose de rajouter un point à l'ordre du jour : Point 10 - Mobilité.
Le Comité directeur valide la proposition du Président.*

POINT 2 - OKTAVE

Point 2.1 - Projet Société Economie Mixte

Après la mise en place des plateformes de réhabilitation énergétique OKTAVE pour l'accompagnement des particuliers, la création d'une structure est proposée sous la forme d'une société d'économie mixte.

Cette structure portée par la Région, permettra d'optimiser l'accompagnement des particuliers et d'assurer la réalisation de réhabilitations performantes, techniquement et financièrement (présentation par Matthieu FLAHAUT et Marie HERTH de la Région Grand Est).

Le Comité directeur prendre connaissance de cette présentation et des remarques émises.

POINT 3 - BUDGET 2016

Point 3.1 - Décision modificative n° 1

Le contenu du budget primitif fait l'objet, en cours d'année, de modifications visant à adapter les crédits ouverts à la réalité des informations financières successives et aux besoins effectifs de crédits.

Cette décision modificative n° 1 a pour objet de vous proposer les ajustements et rectifications suivantes en section de fonctionnement :

- Une diminution de crédit de 7 305,70 € au chapitre 022 « dépenses imprévues»,
- Une augmentation de crédit de 7 305,70 € au chapitre 67 « charges exceptionnelles » article 673 « titres annulés (sur exercices antérieurs)»,

pour permettre l'annulation partielle des titres de recettes n° 52 (-4 548,43 €) et n° 53 (- 2 757,27 €) de l'exercice 2015, les montants initiaux des titres, émis au vu des notifications de subventions à recevoir, étant supérieurs aux montants réellement perçus.

Le Comité directeur, à l'unanimité :

- *adopte la décision modificative n° 1 équilibrée en dépenses et en recettes,*

- *autorise les ajustements, rectifications et inscriptions nouvelles, conformément à la décision modificative n° 1.*

Point 3.2 - Trésorerie du Pays

Aujourd'hui le Pays porte plusieurs dispositifs :

- LEADER (1 ETP)
- Le Plan Climat Territorial (1 ETP)
- L'Espace Info Énergie (1 ETP)
- OKTAVE (1 ETP)
- Mobilité/tourisme (0,5 ETP)
- L'animation économique à venir
- Le Conseil de développement

Le Pays accompagne les collectivités membres et les porteurs de projets, il :

- établit toutes demandes de subventions ou participations aux frais engagés pour sa mission à des tiers et notamment à l'Etat, la Région et le Département ;
- assure le financement des études nécessaires et autres dépenses au moyen de crédits ouverts à cette effet au budget du syndicat : **le Schéma de mobilité, la Démarche Territoire et Dynamiques Economiques, la stratégie touristique,...** ;
- associe à ses travaux l'Etat, la Région, le Département et d'autres organismes pouvant avoir compétence en matière d'aménagement de l'espace et de développement économique ;
- répond et coordonne les appels à projets : Etat, Région, Europe. On peut citer **TEPCV, le contrat de ruralité, le pacte de ruralité, LEADER, la CIDD, ...** ;
- passe des contrats pour des études et assistances à maîtrise d'ouvrage.

L'animation générale (la directrice et l'assistante) ainsi que les charges à caractère général (hors service instructeur) sont mutualisées avec le Syndicat Mixte du SCoT Rhin-Vignoble-Grand Ballon.

Le tableau ci-dessous présente un état de la situation budgétaire de la section fonctionnement du Pays. Il s'agit d'une moyenne sur les trois dernières années.

Animation général

	Dépenses	Recettes	Reste charge au Pays	à € /hab	Remarques
Animation général (2ETP)	85 000 €	77 000 €	8 000 €	0,13 € /hab	A ce jour nous ne connaissons pas le montant du cofinancement de la Région.
Charge à caractère général	90 000 €	72 600 €	17 400 €	0,28 € /hab	A noter que les charges à caractère général ne seront plus cofinancées< ;

Dispositifs portés par le Pays

	Dépenses	Recettes	Reste à charge au Pays	€/hab	Remarques
OKTAVE (1 ETP)	71 000 € 40 000 € (ETP) 31 000 € (Projet)	60 810 €	10 190 €	0,16€/hab	
EIE (1ETP)	43 000 € 36 000 € (ETP) 7 000 € (Projet)	39 000 €	4 000 €	0,06 €/hab	
Plan Climat Territorial (1ETP)	55 000 € 50 000 € (ETP) 5 000 € (Projet)	37 500 €	17 500 €	0,28 €/hab	2018, compétence obligatoire = fin de cofinancement ?
LEADER (1,5 ETP)	59 500 € 42 000 € 17 500 €	43 435 €	16 065 €	0,25 €/hab	
Mobilité/tourisme (0,5 ETP)	34 000 € 34 000 € (ETP)	30 600 €	3 400 €	0,05 €/hab	2017 et 2018 cofinancement ADEME + TEPCV

Autres

		€/hab
SAM	4000 €	0,06 €/hab
Maison de la Nature	8 700 €	0,14 €/hab
Conseil de développement	5 000 €	0,08 €/hab

Comme vous pouvez le voir, en plus des dispositifs existants et des appels à projets, le Pays soutient financièrement deux actions phares du territoire :

- l'organisation du Salon l'Artisanat et des Métiers à hauteur de 4 000 € (depuis sa création en 2009),
- les animations scolaires réalisées par les Maisons de la Nature à hauteur d'environ 8 700 € (depuis 2013).

Mais également des actions plus ponctuelles comme l'évènement organisé par le Conseil de Développement du Pays, la « Fête de l'Eau et des Energie » à hauteur de 4 800 € (soit 20% du coût total de l'évènement).

Les recettes du Pays proviennent principalement des financements de l'ADEME, la Région et de l'Europe mais également des cotisations des Communautés de Communes membres du Pays et Syndicat Mixte du SCoT Rhin-Vignoble-Grand Ballon. Les cases en jaune sont celles où des changements devraient intervenir du fait de l'évolution des cofinancements, notamment de la Région et de l'ADEME.

Il est important de signaler qu'il y a souvent un décalage entre les actions et les versements des subventions.

Depuis la création du Pays, la cotisation a été établie à 0,75€/ha pour chaque Communautés de Communes. Aucune autre participation n'est demandée (étude, fonctionnement, investissement, évènement,..).

Le tableau ci-dessous présente le montant de la cotisation dans les autres Pays :

	Cotisation	Autres remarques
Bruche Mossig Piemont	1,15€/hab	+ 2 500 € par Communautés de Communes pour le programme LEADER
Alsace du Nord	1,20 €/hab	
Thur Doller	5,60 €/hab	Avec le SCoT et la Maison de l'emploi et de la formation à hauteur de 20 000 €
Sundgau	2,50 €/hab	Avec le SCoT
ADAC	40% du budget de fonctionnement	
Pays de Saverne	25 % du budget de fonctionnement	

Pour information la cotisation des Communautés de Communes au SCoT RVGB s'élève à 0,90€/hab.

Pour garantir un équilibre budgétaire, il est nécessaire de s'interroger sur la cotisation des Communautés de Communes mais également sur les dispositifs et les actions qui sont portés par le Pays.

Il est important de noter qu'il s'agit d'une année de transition et que des changements interviendront nécessairement :

- Projet Pôle d'Equilibre Territorial et Rural avec des compétences et missions optionnelles (cf. point n°9)
- Incertitude quant au montant du cofinancement de la Région et de l'ADEME
- Incertitude quant au cofinancement des OPCA
- Cas des compétences obligatoire à venir : le Plan Climat Territorial et le Conseil de développement avec surement la fin du cofinancement

Le Comité directeur prend connaissance de la situation budgétaire du Syndicat Mixte du Pays Rhin-Vignoble-Grand Ballon.

POINT 4- GESTION DU SYNDICAT MIXTE

Point 4.1 - Précision quant à la création d'un emploi permanent - attaché territorial à temps complet

Lors du dernier Comité directeur, l'assemblée a validé la création d'un emploi permanent correspondant au grade d'attaché territorial, à temps complet (35/35ème) à compter du 1^{er} août 2016.

Le contrôle de légalité, nous demande quelques précisions quant aux missions liées à ce poste. La création d'emploi doit être motivée et la nature des missions précisées.

Aussi, nous vous proposons d'apporter les compléments suivants :

Le Président précise que :

Contexte :

Afin de poursuivre le développement du territoire engagé par le Pays et le SCoT, il est nécessaire de procéder au recrutement d'un directeur du Pays et du SCoT. Ce dernier assumera la responsabilité du fonctionnement et du développement des deux Syndicats mixtes ; il encadrera l'équipe technique de ces deux structures, veillera à leurs bons fonctionnements et au développement des études et projets. Il devra travailler en lien étroit avec les élus du territoire et les correspondants techniques de chaque Communautés de Communes qui constitue le Pays et le SCoT.

Le Directeur du Pays et du SCoT aura pour fonctions de :

Pour le Pays :

Coordonner, animer et mobiliser les acteurs autour de la démarche de Pays ;

Mettre en œuvre des actions de développement local dans les domaines du tourisme, de l'emploi-formation, de l'économie, de l'environnement ou de tout autre domaine dont le Conseil syndical souhaite se saisir ;

Coordonner les Communautés de Communes autour de projets et d'actions communes ;

Assurer le suivi de la Convention intégrée de développement durable en lien avec la Région et des autres conventions qui lient le Pays avec ses partenaires (Département, Etat, Communautés de Communes, etc...) ;

Encadrer une équipe de 6 agents se répartissant les diverses actions :

- Le Plan Climat,
- l'Espace Info Energie,
- La plateforme OKTAVE,
- Le tourisme/mobilité,
- Le programme LEADER et
- Le secrétariat SCoT/PAYS,

Gérer et animer des commissions du Conseil de développement.

Pour le SCoT :

Piloter l'élaboration, la révision et la mise en œuvre du SCoT Rhin-Vignoble-Grand Ballon ;

Assister les communes et les Communautés de Communes lors de l'élaboration de leurs documents d'urbanisme ;

Assurer le rôle de suivi des documents d'urbanismes et projet d'urbanisme en cours sur le territoire (rôle de PPA) ;

Gérer le service instructeur du SCoT ;

Encadrer une équipe de 4 instructeurs du droit des sols ;

Pour les deux structures :

Mener une réflexion pour un développement stratégique du territoire ;

Etre force de proposition et conseiller les élus sur tous les dossiers ;

Représenter le territoire au sein de diverses démarches et/ou structures ;

Participer à des réunions de réseau à diverses échelles ;

Gérer les deux syndicats mixtes :

- gestion du personnel ;
- gestion budgétaire ;
- réalisation et suivi des demandes de financement ;
- organisation et animation des Conseils syndicaux ;
- prise en charge de toutes autres activités de la vie courante des Syndicats mixtes.

Le Comité directeur, à l'unanimité, valide les précisions qui sont apportées à la délibération datant du 15 juin 2016 quant à la création d'un emploi permanent - attaché territorial à temps complet.

POINT 5 - ÉVOLUTION DU PERIMETRE

Point 5.1 - Fusion de la Communautés de Communes de Essor du Rhin et de la Communautés de Communes Pays de Brisach

Par courrier daté du 23 juin 2016, le Préfet du Haut-Rhin nous a transmis l'arrêté portant sur la fusion de la Communautés de Communes Essor du Rhin et de la Communautés de Communes du Pays de Brisach à compter du 1^{er} janvier 2017.

A cette même date, la Communautés de Communes Essor du Rhin sera dissoute.

Il sera créé un nouvel établissement de coopération intercommunale issu de cette fusion, dénommé Communautés de Communes Pays de Rhin-Brisach.

Conformément à l'article L. 5214-21 du code général des collectivités territoriales, la Communautés de Communes, issue de la fusion, se substituera à la Communautés de Communes Essor du Rhin au sein du Syndicat Mixte du Pays Rhin-Vignoble-Grand Ballon.

Le Comité directeur prend connaissance de ces informations.

POINT 6 - ECONOMIE-EMPLOI-FORMATION

Point 6.1 - Fonctionnement du programme LEADER 2016

Le Pays Rhin-Vignoble-Grand Ballon est la structure porteuse du programme LEADER 2014-2020. Il a donc à sa charge le fonctionnement du programme pour toute la durée de la programmation européenne.

Comme défini dans la convention signée le 18 août 2016, le fonctionnement pourra être cofinancé par le LEADER à hauteur de 80% du coût annuel, plafonné à 59 523,80 € (montant calculé afin de consommer l'ensemble de l'enveloppe dédiée jusqu'à mi-2021). Le Pays devra avancer l'ensemble des dépenses. La subvention sera versée sur récapitulatif des frais engagés, signés par la Trésorerie.

Les demandes d'aides européennes portées par le Pays seront instruites par la Région, Autorité de gestion. Le plan de financement prévisionnel pour l'année 2016 est le suivant :

Dépenses		Recettes	
1 ETP animation	42 000,00 €	LEADER (80%)	36 673,79 €
Communication (flyer, roll'up)	1 842,24 €		
Frais de déplacements	1 000,00 €	Pays (20%)	9 168,45 €
Autres frais (réception, séminaires, adhésions...)	1 000,00 €		
TOTAL	45 842,24 €	TOTAL	45 842,24

Le Comité directeur, à l'unanimité :

- valide le plan de financement prévisionnel
- autorise le Président du Pays à signer la demande de subvention européenne afférente.

Point 6.2 - Fonctionnement du programme LEADER 2017

Lorsque LEADER aura atteint son rythme de croisière, la structure porteuse devra mettre à disposition 1,5 ETP minimum pour l'animation et la gestion du programme. Le temps de travail étant cofinancé par LEADER.

Le plan de financement prévisionnel pour 2017 est le suivant :

Dépenses		Recettes	
1 ETP animation	42 000,00 €	LEADER (80% maximum) Plafond : 59 523,80 €/an	54 000,00 €
0,5 ETP gestion	17 500,00 €		
Communication	3 500,00 €		
Frais de déplacements	2 500,00 €	Pays (20% minimum)	13 500,00 €
Autres frais (réception, séminaires, adhésions...)	2 000,00 €		
TOTAL	67 500,00 €	TOTAL	67 500,00 €

Le Comité directeur, à l'unanimité, :

- valide le plan de financement prévisionnel pour 2017,
- autorise le Président du Pays à signer la demande de subvention européenne afférente

Point 6.3 - Suite de la démarche territoire et dynamique économique

Comme vous le savez, la démarche Territoire et Dynamiques économiques a été finalisée le 27 avril dernier au Paradis des Sources avec la restitution finale.

Un plan opérationnel vous a été présenté regroupant 8 axes stratégiques déclinés en 28 actions. Ce dernier a été élaboré en étroites collaborations avec les élus du territoire et les acteurs économiques.

Le 15 septembre dernier, un comité de pilotage a été mis en place afin de prioriser les actions qui seront conduites dans les prochains mois. Ce dernier a été élargi à la Communautés de Communes du Pays de Rouffach-Vignobles et Châteaux (qui a participé à la démarche territoire et dynamiques économiques) mais également à la Communautés de Communes du Pays de Brisach (qui fusionnera avec la Communauté communes de l'Essor du Rhin au 1^{er} janvier 2017).

Suite à cette réunion, l'action prioritaire qui sera portée par le Pays dans les mois à venir est l'animation économique via internet (plateforme/guichet unique) :

- marketing territorial ;
- valorisation du territoire pour influencer les entreprises à venir s'implanter ;
- communication et promotion de services.

Pour davantage de détails, n'hésitez pas à consulter les supports à partir du lien ci-dessous : <http://www.rhin-vignoble-grandballon.fr/pays/developpement-economique.htm>

Actuellement, une réflexion est engagée au sein des Communautés de Communes sur leur engagement d'ici la fin de l'année.

Le Comité directeur prend connaissance de ces informations.

Point 6.4 - Salon de l'artisanat et des métiers 2016 et 2017

La Communautés de Communes de la Région de Guebwiller a organisée les 24 et 25 septembre derniers le Salon de l'Artisanat et des Métiers à la MAB à Soultz.

Suite à des échanges avec les exposants, vous trouverez ci-dessous quelques remarques :

- changer de mois? la période du printemps est peut-être plus adaptée (jobs, stages, rénovations, etc),
- éviter la période où il y a trop d'évènements comme le mois de septembre,
- développer des partenariats solides, si le SAM doit continuer : approcher les lycées pour tenter de les impliquer dans ce projet,
- encourager davantage les entreprises à participer au salon (mailing ? téléphone ? rencontres avec les élus ?),
- valoriser les exposants à travers le partage des données entre les Communautés de Communes pour les nouvelles éditions. Certaines ont demandé les infos pour 2017.

Un débriefing avec les exposants est en cours.

Pour rappel, le Pays soutient l'organisation du salon de l'artisanat et des métiers et participe à hauteur de 4 000 € mais également à travers le programme LEADER. La Communautés de Communes de la région de Guebwiller a sollicité une aide européenne dans ce cadre. Le projet sera étudié le 9 novembre prochain par le Comité de programmation LEADER.

Le Président du Pays lance un appel à candidature afin d'organiser le Salon de l'Artisanat et des Métiers en 2017.

Le Comité directeur prend connaissance de ces informations.

La prochaine édition du Salon de l'artisanat et des métiers devrait être organisée par la Communauté de communes Centre Haut-Rhin.

POINT 7 - ANIMATION SCOLAIRES / PARTENARIAT MAISONS DE LA NATURE

Deux maisons de la nature sont présentes sur le territoire du Pays : celle du Vieux Canal à Hirtzfelden et celle des Hautes-Vosges basée à Wildenstein.

Depuis 2013, en partenariat avec ces deux maisons de la nature, le Pays propose aux classes de cycle 3 (CE2-CM2) du territoire une journée d'animation sur les thèmes autour de la sensibilisation à l'environnement.

Pour rappel, les élèves des classes des Communautés de communes de l'Essor du Rhin et du Centre-Haut-Rhin se rendront directement à la Maison de la nature du Vieux Canal alors que les animateurs de la maison de la nature des Hautes-Vosges se rendront dans les écoles de la Communautés de Communes de la région de Guebwiller.

Le budget est de 250 €/classe auxquels s'ajoutent les frais de déplacements pour les animateurs de la Maison de la Nature des Haute Vosges, pris en charge à 100% par le Pays.

Pour l'année scolaire 2015-2016, 33 classes ont bénéficié de l'animation à la journée :

Dépenses		Recettes	
2015-2016 : 33 classes bénéficiaires de l'animation à la journée	8250 €	2015-2016 : Participation <u>du Pays</u>	8700 €
Frais déplacements (IK) animateurs CCRG (CPIE Hautes Vosges)	450 €		
TOTAL	8700 €	TOTAL	8700 €

Le Comité Directeur, à l'unanimité :

- valide la reconduction du soutien financier pour cette action et valide le nombre de classe soutenu à 30 et autorise le Président à signer la convention tripartite avec les maisons de la nature du Vieux Canal et des Hautes-Vosges,
- valide l'organisation des animations pour l'année scolaire 2016-2017
- valide l'augmentation de la future cotisation des Communautés de communes au Pays en conséquent en 2017 pour mener à bien cette action,

prend en compte la possibilité de faire appel à des partenaires privés afin de prendre en charge une partie du coût de cette action

POINT 8 - TOURISME

Point 8.1 - Petit Futé

Depuis 2008, le Pays réalise une insertion présentant le territoire dans le Petit Futé Alsace. En complément, le Pays fédère les demandes de modifications, compléments et corrections des Offices du Tourisme du territoire qu'il transmet au Petit Futé.

A noter que, depuis 2010, l'ensemble des données du Petit Futé est consultable sur internet. Le financement de cette prestation s'élève à 1100 € HT soit 1320 € TTC.

Le Comité directeur, à l'unanimité:

- valide une nouvelle insertion publicitaire pour l'édition 2017,
- valide le financement de cette action (prévue au budget primitif).

POINT 9 - INFORMATIONS, DIVERS ET ECHANGES

9.1 Vers un Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) :

Au vu des évolutions des périmètres à venir et des dernières coopérations engagées, notamment avec les Communautés de communes du Pays de Rouffach-Vignobles et Châteaux et celle du Pays de Brisach, nous nous sommes interrogés sur une évolution possible du Pays vers un PETR.

Qu'est qu'un PETR ?

- comme le Pays, il s'agit d'un Syndicat Mixte fermé
- les EPCI membres élaborent un projet de territoire (possibilité d'y associer la Région et le Département) qui déterminera les compétences et missions qui seront portées par le PETR.

Intérêts à se transformer en PETR

- simplification de la carte syndicale, intercommunale et des outils du développement local grâce aux compétences et missions optionnelles
- outil de contractualisation avec l'Etat et la Région
- outil de mutualisation des actions publiques (notamment les compétences obligatoires comme le Conseil de développement et le Plan Climat Territorial)
- mise en cohérence des soutiens financiers publics
- gouvernance locale

Le PETR Rhin-Vignoble-Grand Ballon :

- un socle commun : élaboration du projet du territoire (mise à jour de la charte du Pays)
- des missions et compétences optionnelles : LEADER, OKTAVE, EIE, Plan Climat Territorial, animation économique, conseil de développement,...

9.2 Elaboration des Contrats de Ruralité :

Au mois d'août dernier, l'Etat a lancé un appel projet destiné aux territoires ruraux. Ces contrats seront signés en priorité entre les intercommunalités rurales et l'Etat.

Pour pouvoir déposer une candidature, il est obligatoire de présenter des projets dans chacun des 6 axes ci-dessous :

- L'accessibilité aux services et aux soins,
- Le développement de l'attractivité (économie, numérique, téléphonie mobile, tourisme,...)
- La redynamisation des bourgs-centres, le renforcement des centralités et le soutien aux commerces de proximité,
- Les mobilités,
- La cohésion sociale,
- La transition écologique.

D'autres thématiques peuvent également être retenues (en fonction de vos besoins).

Une Communautés de Communes seule n'est sans doute pas en mesure de pouvoir proposer des projets dans chaque axe. Une collaboration intercommunautaire a donc été engagée afin de capitaliser les chances pour bénéficier d'un soutien financier à l'appui technique des services de l'Etat.

Les communautés de communes concernées sont :

- La Communautés de Communes de la Région de Guebwiller

- La Communauté de communes du Centre Haut-Rhin
- La Communautés de Communes de l'Essor du Rhin
- La Communautés de Communes du Pays de Rouffach-Vignobles et Châteaux
- La Communautés de Communes du Pays de Brisach

Le Comité directeur prend connaissance de ces informations.

POINT 10 - MOBILITE

Suite à la réalisation du schéma de mobilité, un plan d'actions a été validé afin de mener plusieurs projets en faveur de la mobilité durable sur le territoire :

- Améliorer l'accessibilité aux gares
- Encourager la pratique des modes actifs pour les trajets de courte distance
- Améliorer le maillage des itinéraires cyclables
- Développer des services de mobilité alternative à la voiture
- Communiquer et informer sur les services de mobilité
- Coordonner l'offre et les acteurs de la mobilité sur le territoire

Le Pays porte une ingénierie dédiée à l'accompagnement de ce plan d'actions. L'ADEME accompagne la mise en œuvre de projets en faveur de la mobilité. Dans ce cadre il est proposé au Comité Directeur d'autoriser le Président à solliciter un co-financement qui s'applique dans les conditions suivantes :

- Une aide forfaitaire de 24 000 euros/an sur 3 ans par ETP
- Une aide aux dépenses externes de communication : selon les besoins exprimés

Le Comité Directeur, à l'unanimité :

- *prend connaissance de ces informations*
- *valide les grandes thématiques de travail*
- *autorise le Président du Pays à signer tous documents relatifs à cette demande*

La séance est levée à 20h54